

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 848

présenté par  
Mme Erhel, M. Brottes, M. Christian Paul, Mme Massat,  
M. Dussopt, M. Gagnaire, Mme Quéré, Mme Got, Mme Le Loch  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 30**

Supprimer les alinéas 5 et 6 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la possibilité pour le Ministre de sélectionner un titulaire d'autorisation des fréquences uniquement sur le critère du montant de la redevance versée.